



1008157803

DATE DEPOT : 2010-09-21
NUMERO DE DEPOT : 81578
N° GESTION : 2007B24063
N° SIREN : 501106520
DENOMINATION : WEBEDIA
ADRESSE : 5 rue De Douai 75009 PARIS
DATE D'ACTE : 2010/08/23
TYPE D'ACTE : DECISION DU PRESIDENT
NATURE D'ACTE : AUGMENTATION DE CAPITAL

WEBEDIA

Société par actions simplifiée
Capital social : 115.560 euros
Siège Social : 5 rue de Douai, 75009 Paris
RCS Paris B 501 106 520

DECISION DU PRESIDENT

EN DATE DU *23 Aout* 2010

Monsieur Cédric Sirc, en qualité de Président de la société Webedia (la "Société"), rappelle au préalable que les associés de la Société ont décidé, par acte unanime en date du 30 juin 2010 :

- de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 10.926 euros, assortie d'une prime d'émission de 1.489.213,80 euros, par l'émission de 10.926 actions de préférence de catégorie B2 à bons de souscription d'actions de préférence de catégorie B2 (dites "ABSA 2010 B2") ;
- de réserver ladite augmentation de capital aux personnes suivantes (les "Bénéficiaires") :
 - FCPR Ventech Capital III à hauteur de 6.235 ABSA 2010 B2 ;
 - XAnge Capital à hauteur de 1.716 ABSA 2010 B2 ;
 - FCPI Capital Croissance à hauteur de 909 ABSA 2010 B2 ;
 - FCPI Objectif Innovation Patrimoine à hauteur de 807 ABSA 2010 B2 ;
 - Airtek SA à hauteur de 629 ABSA 2010 B2 ;
 - Financière HG à hauteur de 420 ABSA 2010 B2 ;
 - Monsieur Stéphane Guinet à hauteur de 210 ABSA 2010 B2.
- de conférer tous pouvoirs au Président à l'effet de :
 - recueillir les souscriptions aux ABSA 2010 B2 et les versements y afférents ;
 - procéder à la clôture anticipée des souscriptions ou, le cas échéant, proroger la période de souscription jusqu'au 30 juillet 2010 ;
 - obtenir le certificat du dépositaire des fonds attestant la libération et la réalisation de l'augmentation de capital ;
 - procéder au retrait des fonds après la réalisation de l'augmentation de capital ;
 - accomplir, directement ou par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive l'augmentation de capital décidée conformément aux termes des septième et huitième décisions de l'acte unanime en date du 30 juin 2010 ou consécutive à celles-ci ;
 - modifier corrélativement les statuts ;
 - d'une manière générale, prendre toute mesure et effectuer toute formalité utile à la réalisation de l'augmentation de capital.

Le Président indique que les Bénéficiaires ont chacun remis un bulletin de souscription par lequel ils ont déclaré souscrire aux ABSA 2010 B2 auxquelles ils ont droit et libérer le versement correspondant au prix de souscription, soit un montant total de 1.500.139,80 euros, par versement en numéraire.

Ainsi, au vu des bulletins de souscription par lesquels les Bénéficiaires déclarent libérer un montant total de 1.500.139,80 euros et du certificat du dépositaire des fonds en date du 29 juillet 2010, le Président :

- constate que l'intégralité des 10.926 ABSA 2010 B2 d'une valeur nominale d'un euro chacune ont été souscrites par les Bénéficiaires,
- constate, en conséquence, la réalisation définitive de l'augmentation de capital de la Société d'un montant de 10.926 euros par l'émission de 10.926 actions nouvelles de préférence de catégorie B2 d'une valeur nominale de 1 euro,
- décide de modifier en conséquence l'article des statuts de la Société relatif au capital social qui sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

"Article 5 - Montant - Composition - Apports

(a) Montant - Le capital social est de 115.560 euros.

Il est divisé en 115.560 Actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, souscrites et intégralement libérées.

(b) Composition - Les Actions de la Société sont divisées en :

- *37.000 actions de préférence de catégorie A (les «Actions A»), les titulaires d'Actions A étant désignés les «Associés A»,*
- *12.584 actions de préférence de catégorie B1 (les «Actions B1»), les titulaires d'Actions B1 étant désignés les «Associés B1»,*
- *65.976 actions de préférence de catégorie B2 (les «Actions B2»), les titulaires d'Actions B2 étant désignés les «Associés B2»,*
- *0 actions ordinaires (les «Actions O»), les titulaires d'Actions O étant désignés les «Associés O».*

(paragraphes inchangés)

(viii) Le 29 juillet 2010, à la suite d'une Décision Collective des associés en date du 30 juin 2010, la Société a procédé à une augmentation du capital social d'un montant de 10.926 euros par la création de 10.926 actions de préférence de catégorie B2 nouvelles d'une valeur nominale d'un euro."

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par le Président.

Fait à Paris, le 25 Août 2010



Le Président
Monsieur Cédric Sire

Enregistré à : SIE PARIS 9EME OUEST

Le 27/08/2010 Bordereau n°2010/967 Case n°3

Ext 9407

Enregistrement : 375 € Pénalités :

Total liquide : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agent


Jean-Marc COUSIN
Agent administratif principal des Impôts